



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 3 octobre 2019

Démolition d'office d'une habitation illégale à MONTBAZIN dans un secteur agricole protégé et inconstructible

L'État, en exécution d'une décision de justice, a fait procéder le 3 octobre 2019 à la démolition d'office d'une construction illégale à usage d'habitation de 180 m² environ, édifiée en zone agricole sans autorisation et en violation du règlement d'urbanisme de la commune de Montbazin, signataire de la charte de lutte contre la cabanisation le 10 juillet 2018.

Le Tribunal Correctionnel de Montpellier, par décision du 24 mai 2007 confirmée par l'arrêt de la Cour d'appel de Montpellier du 23 octobre 2008, avait en effet condamné le propriétaire à une peine d'amende, et à la démolition de la construction dans un délai de 6 mois sous astreinte de 50 € par jour de retard.

Devant l'inaction manifeste du propriétaire d'exécuter la décision de justice malgré de nombreuses relances, l'État a décidé de se substituer au condamné et de faire procéder d'office aux travaux de démolition.

Cette opération s'inscrit dans la continuité des actions conduites dans le cadre du comité de lutte contre la cabanisation associant Préfecture, Parquets et collectivités locales.

Elle traduit la forte mobilisation du préfet de l'Hérault, du Parquet Général et du Parquet de Montpellier, en collaboration avec les communes concernées, contre les constructions illégales pour faire respecter les règles d'urbanisme et de prévention des risques, préserver les sites naturels et sanctionner les atteintes aux paysages ou à l'environnement.

Contact presse:

pref-communication@herault.gouv.fr